



Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

Monsieur Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée Nationale

Paris, le 27 mai 2010

Le Président

N°081-2010/Pdt
JMB-CTN/VR

Objet : sollicitation d'une enquête parlementaire sur l'expulsion d'un adolescent polyhandicapé kosovar

Messieurs les Présidents,

Notre association prend l'initiative de vous alerter sur les conditions d'expulsion de l'adolescent polyhandicapé d'origine kosovar le 4 mai dernier et de son aggravation de santé actuelle au Kosovo.

Après avoir été alertée de cette situation, notre association a vivement réagi sur la rapidité de la mise en exécution de la décision préfectorale et - à notre avis - sans prendre toutes les garanties nécessaires pour préserver l'état de santé de cet adolescent gravement handicapé (nous rappelons que cet enfant était accueilli dans un établissement spécialisé en Moselle). Nous avons immédiatement adressé un courrier au Président de la République qui est resté sans réponse jusqu'à ce jour.

Le 22 mai dernier, la Préfecture de Moselle a communiqué à la presse les raisons qui ont mené à cette décision administrative et les conditions de cette expulsion. Vous trouverez ci-joint ce communiqué.

Les médecins de l'établissement dans lequel était accueilli cet adolescent ont réagi aux propos de la Préfecture en soulignant un certain nombre d'incohérences.

Au regard de ces informations contradictoires et devant le manque de réponse du Président de la République et du gouvernement, nous vous sollicitons pour qu'une enquête d'initiative parlementaire soit menée sur cette situation, voire qu'une délégation parlementaire se déplace au Kosovo.

Notre association ne peut taire cette situation extrêmement préoccupante. A la fois sur le plan humain au regard de l'état de santé de ce jeune qui s'aggrave. Et à la fois sur le plan administratif au regard des précautions qui doivent être prises pour l'expulsion de personnes en situation de handicap en situation irrégulière dans notre pays.

En espérant que vous porterez une attention toute particulière à notre démarche, Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en notre parfaite considération.



Jean-Marie Barbier

P.J. : 2